



Bruxelles, le 16 avril 2021
(OR. en)

7914/21

COASI 58	COMPET 255
ASIE 18	EDUC 124
CFSP/PESC 379	RECH 156
WTO 109	CULT 25
TRANS 215	RELEX 326
ENER 121	OCDE 8
ENV 233	CCG 23
CLIMA 77	AVIATION 83
COHAFA 35	FIN 297
DIGIT 47	FISC 63
MARE 10	TOUR 23
COEST 92	MIGR 70
ASEM 6	COVID-19 153
CYBER 99	ATALANTA 9
DEVGEN 74	EUMC 77
SUSTDEV 42	COPS 142
ECOFIN 350	

RÉSULTATS DES TRAVAUX

Origine: Secrétariat général du Conseil
en date du: 16 avril 2021
Destinataire: délégations
N° doc. préc.: 7695/21 + COR 1
Objet: Stratégie de l'UE pour la coopération dans la région indo-pacifique
- Conclusions du Conseil (16 avril 2021)

Les délégations trouveront en annexe les conclusions du Conseil sur une stratégie de l'UE pour la coopération dans la région indo-pacifique, approuvées par voie écrite le 16 avril 2021.

**Conclusions du Conseil sur une
stratégie de l'UE pour la coopération dans la région indo-pacifique**

1. Le Conseil estime que l'UE devrait renforcer son orientation stratégique, sa présence et ses actions dans la région indo-pacifique afin de contribuer à la stabilité, à la sécurité, à la prospérité et au développement durable de cette région, en s'appuyant sur la promotion de la démocratie, de l'état de droit, des droits de l'homme et du droit international.
2. L'UE entend consolider son rôle de partenaire de la coopération dans la région indo-pacifique, apportant une valeur ajoutée aux relations qu'elle entretient avec chacun de ses partenaires de la région. L'UE et ses États membres ont d'ores et déjà instauré une collaboration de grande ampleur dans la région, en contribuant de manière significative à l'aide au développement et à l'aide humanitaire, en luttant contre le changement climatique, la perte de biodiversité et la pollution, en concluant des accords de libre-échange ambitieux et en contribuant au respect du droit international, y compris en ce qui concerne les droits de l'homme et la liberté de navigation. La coopération avec la région est essentielle à la réalisation des objectifs de développement durable des Nations unies. Par ailleurs, l'UE et les pays de la région indo-pacifique assument ensemble la tâche de faire face aux conséquences humaines et économiques dévastatrices de la crise de la COVID-19 pour de nombreux pays et à la nécessité d'assurer une relance socio-économique durable et inclusive et d'améliorer la résilience des systèmes de santé.
3. Cependant, le Conseil note avec préoccupation que les forces à l'œuvre dans la région indo-pacifique ont engendré une concurrence géopolitique intense, qui accentue les tensions grandissantes s'exerçant sur le commerce et les chaînes d'approvisionnement ainsi que dans les domaines technologique, politique et de la sécurité. L'universalité des droits de l'homme est également remise en cause. Ces évolutions menacent de plus en plus la stabilité et la sécurité de la région et au-delà, ce qui a des répercussions directes sur les intérêts de l'UE.

4. Le Conseil souligne que l'approche stratégique de l'UE à l'égard de la région et le dialogue qu'elle noue avec elle devraient s'inscrire par principe dans une perspective à long terme et contribuer ainsi à la capacité de l'UE d'opérer comme un acteur mondial. Cette approche et ce dialogue devraient favoriser un ordre international fondé sur des règles, des conditions de concurrence équitables ainsi qu'un environnement ouvert et équitable pour le commerce et les investissements, la réciprocité, le renforcement de la résilience, la lutte contre le changement climatique et le soutien à la connectivité avec l'UE. Ils devraient viser à assurer des voies d'approvisionnement maritimes libres et ouvertes dans le respect absolu du droit international, en particulier de la CNUDM, dans l'intérêt de tous. Le dialogue entrepris par l'UE devrait lui permettre de renforcer son autonomie stratégique et sa capacité à coopérer avec ses partenaires afin de préserver ses valeurs et ses intérêts.
5. Le Conseil souligne que cet engagement renouvelé à l'égard de la région concerne l'ensemble des partenaires qui souhaitent coopérer avec l'UE, en s'appuyant sur les documents stratégiques de l'UE déjà adoptés concernant la région. La stratégie indo-pacifique de l'UE est pragmatique, souple et multidimensionnelle; elle permet à l'UE de s'adapter et de développer sa coopération en fonction de domaines d'action spécifiques dans lesquels les partenaires peuvent trouver un terrain d'entente fondé sur des principes, des valeurs ou des intérêts communs. L'UE approfondira son engagement à l'égard de la région indo-pacifique en particulier avec les partenaires qui ont déjà annoncé leur propre approche envers cette région.
6. Le Conseil convient que la stratégie de l'UE pour la coopération dans la région indo-pacifique, qui englobe la zone géographique s'étendant de la côte est de l'Afrique aux États insulaires du Pacifique, imprimera un nouvel élan en nous permettant de:

6.1. *Coopérer avec nos partenaires dans la région indo-pacifique*

- a) L'UE mènera un vaste programme au sein de la région en communiquant et en engageant des dialogues sur sa nouvelle stratégie avec ses partenaires de la région indo-pacifique. L'UE collaborera avec les pays tiers dans l'intérêt mutuel, y compris par l'intermédiaire de son futur instrument financier de coopération internationale et d'initiatives concrètes de la Team Europe (équipe d'Europe) au niveau national et régional. Elle renforcera la coopération avec les organisations multilatérales et régionales, ainsi qu'avec d'autres parties prenantes, notamment avec les petits États insulaires en développement, en s'appuyant sur le soutien des régions ultrapériphériques de l'UE ainsi que des pays et territoires d'outre-mer à cet égard. L'UE s'efforcera de promouvoir un multilatéralisme efficace fondé sur des règles. Elle dialoguera en particulier avec l'architecture régionale dirigée par l'ASEAN et s'attachera à promouvoir et poursuivre ses objectifs lors de ses sommets bilatéraux et lors du dialogue Europe-Asie (ASEM). À cet égard, l'UE réaffirme son soutien à la place centrale qu'occupe l'ASEAN et attend avec intérêt la réalisation ambitieuse de son nouveau partenariat stratégique UE-ASEAN. L'UE s'efforcera également d'achever la mise au point des accords de partenariat et de coopération (APC) modernisés avec la Malaisie et la Thaïlande et de négocier un nouvel APC avec les Maldives.
- b) Élaborer une approche globale cohérente à l'égard de l'océan Indien fondée sur un concept de coopération avec des partenaires clés tant en Afrique qu'en Asie. La communication conjointe intitulée "*Vers une stratégie globale avec l'Afrique*", les conclusions du Conseil des affaires étrangères de juin 2020 et les conclusions du Conseil européen d'octobre 2020 sur l'Afrique constituent une bonne base pour définir les priorités de l'UE dans l'océan Indien occidental. L'UE aidera ses partenaires dans la région indo-pacifique à renforcer la gouvernance régionale, à promouvoir l'intégration économique et la croissance à l'échelle régionale, à garantir la sûreté et la sécurité des routes maritimes et aériennes, à prévenir les trafics, à faire face aux migrations et à gérer la mobilité, ainsi qu'à assurer la conservation et la gestion durable des ressources naturelles, y compris les ressources marines, en particulier avec l'Association des pays riverains de l'océan Indien pour la coopération régionale.

- c) Bâtir le partenariat politique de l'UE dans l'océan Pacifique sur la base de l'accord de partenariat envisagé avec ses partenaires d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP) et de son protocole Pacifique, qui succédera à l'accord de Cotonou, ainsi que de l'accord de partenariat économique de l'UE avec les partenaires du Pacifique. L'UE intensifiera son implication politique et stratégique et suivra de près l'évolution géopolitique dans la région. L'UE continuera de coopérer dans les enceintes régionales, y compris le Forum des îles du Pacifique, le Conseil des organisations régionales du Pacifique et la Communauté du Pacifique, ainsi qu'au niveau bilatéral avec des partenaires dans les domaines où sa contribution est susceptible d'avoir le plus grand impact. Il s'agirait notamment de lutter contre le changement climatique et la crise de la biodiversité, de renforcer la gouvernance des océans, de contribuer au rétablissement après une catastrophe naturelle, d'encourager le commerce et de promouvoir la sécurité en luttant contre la criminalité transnationale organisée en mer telle que la piraterie, la criminalité environnementale, la cybercriminalité et le trafic d'êtres humains, d'armes et de drogues.

6.2. *Soutenir le programme mondial de la communauté internationale*

- a) L'UE coopérera avec les partenaires de la région indo-pacifique en vue de protéger et promouvoir les droits de l'homme, notamment en abordant la question de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes et des filles, en réaffirmant que les droits de l'homme sont universels, indivisibles, interdépendants et indissociables. La participation de la société civile est essentielle à l'édification de sociétés inclusives et prospères. L'UE vise à renforcer son dialogue avec les pays de la région indo-pacifique, tant au niveau bilatéral qu'au sein des enceintes multilatérales, afin de conforter ces valeurs. En travaillant ensemble, l'UE et ses partenaires de la région indo-pacifique qui partagent les mêmes valeurs peuvent avoir un plus grand impact sur l'agenda des droits de l'homme au niveau mondial.
- b) Mettre en place des initiatives de coopération spécifiques, telles que des partenariats et alliances verts, à l'appui de l'accord de Paris et de la convention sur la diversité biologique, en vue d'instaurer des objectifs et normes élevés en matière environnementale, de gérer durablement les ressources naturelles, y compris l'eau, et de passer à des économies neutres sur le plan climatique, propres et circulaires. Avec ses partenaires, l'UE élaborera des politiques ambitieuses en matière de climat et de biodiversité ainsi que des stratégies de décarbonation à long terme, tout en renforçant la finance durable. La mise en œuvre des aspects internationaux de la nouvelle stratégie de l'UE en matière d'adaptation au changement climatique ainsi que de sa stratégie en faveur de la biodiversité à l'horizon 2030 se concentrera sur les partenaires de la région indo-pacifique qui en ont le plus besoin, conformément au pacte vert.

- c) Faire progresser l'action de l'UE en matière de gouvernance des océans, notamment en vue de la conservation et de l'exploitation durable des ressources biologiques de la mer. Pour ce faire, l'UE adhérera et participera activement aux organisations de pêche compétentes, y compris les conventions maritimes régionales et les organisations régionales de gestion des pêches, et mettra en place des partenariats dans le domaine de la pêche durable. Cela contribuera à améliorer la gouvernance de la pêche et le développement côtier dans nos pays partenaires, y compris la pêche artisanale, en contribuant à la durabilité alimentaire tout au long de la chaîne de valeur et en luttant contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INN). Des initiatives connexes porteront sur la création de zones marines protégées, la lutte contre la pollution marine, l'érosion côtière, le développement d'économies bleues durables et la promotion de l'observation des océans et de la recherche océanique.
- d) Continuer d'œuvrer à la réduction des risques de catastrophes dans la région indo-pacifique afin d'amoindrir les risques exacerbés par le changement climatique et de renforcer la résilience des communautés vulnérables, notamment les personnes déplacées de force dans des zones fortement exposées aux catastrophes naturelles et d'origine humaine. La coopération en matière de recherche et d'innovation ainsi que dans le domaine des services par satellite tels que Copernicus est à l'étude pour faciliter la réalisation de ces objectifs spécifiques.
- e) Donner la priorité au secteur de la santé en tant que nouveau domaine essentiel de coopération. La pandémie de COVID-19 a démontré l'importance de la coopération multilatérale dans ce domaine essentiel. L'UE devrait veiller à l'existence de chaînes d'approvisionnement industrielles pharmaceutiques et liées à la santé sûres et diversifiées afin d'assurer l'accès à des médicaments et produits de santé sûrs, efficaces et de qualité. Il devrait y avoir un échange de bonnes pratiques dans les systèmes de santé, y compris en ce qui concerne les politiques de gestion des crises et de prévention des pandémies, la réciprocité dans la gestion des voyages et de l'ouverture des frontières, ainsi qu'une coopération étroite conduisant à des systèmes alimentaires plus équitables, plus sains et plus respectueux de l'environnement. L'UE soutient les partenaires de la région indo-pacifique, notamment par l'intermédiaire de COVAX, le mécanisme de collaboration mondiale visant à garantir l'accès au vaccin contre la COVID-19 dans les pays à revenu faible ou intermédiaire. Garantir à nos propres citoyens la protection consulaire de l'UE en temps de crise restera une priorité.

6.3. *Faire progresser notre programme économique et protéger nos chaînes d'approvisionnement*

- a) L'Union continuera de promouvoir les intérêts, principes et objectifs économiques essentiels de l'UE, y compris en ce qui concerne le développement durable, afin de garantir une reprise socio-économique et une croissance fortes, équilibrées et inclusives, ainsi que des politiques macroéconomiques saines, le renforcement des capacités institutionnelles et le soutien à l'intégration régionale. L'UE encouragera le dialogue avec les pays de la région indo-pacifique qui partagent les mêmes valeurs, en élaborant des stratégies d'amélioration de la croissance tournées vers l'avenir afin d'assurer une reprise durable et résiliente de nos économies. La diversification des chaînes d'approvisionnement devrait contribuer à la résilience de l'économie européenne, en particulier pour les écosystèmes industriels les plus sensibles, et à la réduction des dépendances stratégiques à l'égard des matières premières critiques. L'UE coopérera également avec les pays de la région indo-pacifique afin de réformer l'OMC pour en faire un système commercial multilatéral durable et efficace.
- b) L'UE devra renforcer sa position commerciale stratégique et uniformiser les conditions de concurrence dans la région indo-pacifique, compte tenu des importants accords régionaux récemment conclus tels que l'accord de partenariat transpacifique global et progressiste (PTPGP) et le partenariat économique global régional (RCEP)". Elle continuera à rechercher et négocier des accords commerciaux et d'investissement ambitieux dans la région tels que ceux conclus avec le Japon, la République de Corée, Singapour et le Viêt Nam. Elle cherchera à conclure des accords de libre-échange avec l'Australie, l'Indonésie et la Nouvelle-Zélande et à progresser vers l'accord global sur les investissements avec la Chine. L'UE continuera d'étudier la possibilité d'approfondir ses relations économiques avec l'Inde. Elle réaffirme son programme ambitieux en matière de commerce et de développement durable et intensifiera ses efforts relatifs à la mise en œuvre de ces accords. L'UE continuera de soutenir les pays éligibles de la région dans le cadre de son système de préférences généralisées afin d'éradiquer la pauvreté, de stimuler la croissance et l'emploi, de promouvoir le respect des droits de l'homme et des droits du travail et d'intégrer ceux-ci dans les chaînes de valeur mondiales.

6.4. Assumer notre rôle dans le domaine de la sécurité et de la défense

- a) L'UE continuera à développer les partenariats et à renforcer les synergies avec des partenaires partageant les mêmes valeurs et les organisations concernées dans le domaine de la sécurité et de la défense. Il s'agira notamment de relever les défis qui pèsent sur la sécurité internationale, y compris en ce qui concerne la sûreté maritime, les actes de cybermalveillance, la désinformation, ainsi que ceux posés par les technologies émergentes et de rupture, de lutter contre le terrorisme, l'extrémisme violent et les menaces hybrides et d'améliorer la résilience à leur égard, ainsi que de lutter contre la criminalité organisée et les trafics illicites, dans le plein respect du droit international. La non-prolifération nucléaire, le contrôle des armements et le contrôle des exportations de technologies à double usage devraient également figurer au rang des priorités. La coopération dans le cadre des missions et opérations PSDC devrait être renforcée, au moyen d'accords spécifiques, dans le contexte du projet destiné à *renforcer la coopération en matière de sécurité en Asie et avec l'Asie*, ainsi que par une participation dynamique au sein des principales enceintes compétentes en matière de sécurité dans la région, telles que le Forum régional de l'ASEAN. L'UE s'efforcera également de conclure de nouveaux accords-cadres de participation avec des partenaires de la région, dans le prolongement des conclusions du Conseil de mai 2018 sur la *coopération renforcée de l'UE en matière de sécurité en Asie et avec l'Asie*, en encourageant ces pays à participer davantage aux missions et opérations PSDC.
- b) Dans le cadre d'un mandat renforcé et d'une extension de la zone d'opérations de l'EUNAVFOR Atalanta, le Conseil se félicite du concours apporté par les forces navales des pays partenaires d'Asie à la lutte contre les actes de piraterie et les vols à main armée au large des côtes somaliennes et préconise d'augmenter le nombre d'exercices conjoints et d'escales dans cette zone. S'appuyant sur l'expérience qu'elle a acquise en matière de protection des routes maritimes critiques dans l'Océan indien par l'appréciation de la situation maritime, l'UE a pris la décision d'étendre de l'Océan indien à l'Asie du Sud et du Sud-Est la portée géographique de ses activités dans le cadre du projet CRIMARIO II, en vue de contribuer à la sécurisation des voies maritimes de communication avec l'UE. Elle étudiera la possibilité de reproduire l'expérience du projet CRIMARIO dans le Pacifique Sud.

- c) Déterminer s'il est opportun d'établir des zones d'intérêt maritimes dans la région indo-pacifique, en tenant compte des enseignements tirés du concept de présences maritimes coordonnées et de la première évaluation de celui-ci. Conformément à la stratégie de sûreté maritime de l'UE et au plan d'action qui l'accompagne, les objectifs en matière de coordination des présences maritimes de l'UE pourraient, sur la base des contributions volontaires des États membres, consister, entre autres, à coopérer avec les marines des partenaires et à renforcer leurs capacités, le cas échéant, à mettre en place un suivi global de la sûreté maritime et de la liberté de navigation, en conformité avec le droit international, en particulier la CNUDM, et à prendre des mesures pour assurer la sécurité environnementale dans la région. Tout en se distinguant des missions et opérations PSDC, ce concept pourrait contribuer à relever les défis actuels en matière de sécurité dans la région. Les États membres sont conscients de l'importance que revêt une présence navale européenne significative dans la région indo-pacifique.

6.5. *Assurer une connectivité de haute qualité*

- a) L'UE continuera de faire progresser ses priorités et actions en matière de connectivité durable et de qualité dans la région, en particulier grâce à la coopération pratique que mènent les institutions de l'UE et les États membres avec les partenaires sur le terrain qui partagent les principes en matière de connectivité durable et de qualité fondée sur des normes internationales et des conditions de concurrence équitables. À cet effet, il convient de définir des priorités claires pour l'ensemble des dimensions de la connectivité - que ce soit en matière numérique, concernant les transports, dans le domaine de l'énergie ou sur le plan humain - promouvant des projets d'infrastructures de qualité conformes aux principes du G20 relatifs aux investissements dans des infrastructures de qualité, et aux normes les plus élevées en matière de transparence et de transition écologique et numérique. L'objectif serait de stimuler la croissance économique et de consolider les avantages à long terme, dans le droit fil des travaux en cours visant à définir une approche globale de l'UE en matière de connectivité, tout en encourageant la mobilisation de capitaux privés et en associant les entreprises de l'UE, en utilisant, dans la mesure du possible, le futur instrument financier de coopération internationale de l'UE. Il y aurait lieu à cet égard de tenir compte des priorités fixées dans le cadre de l'exercice de programmation, y compris pour ce qui est du Fonds européen pour le développement durable Plus, et d'autres instruments financiers. Une communication stratégique doit être mise en place pour rendre l'action de l'UE plus visible.

6.6. *Faire progresser notre coopération dans le domaine de la recherche, de l'innovation et du passage au numérique*

- a) L'UE renforcera la coopération en matière d'enseignement supérieur, de science et de technologie avec les partenaires de la région indo-pacifique qui partagent les mêmes valeurs, notamment par l'intermédiaire d'Horizon Europe, afin de tirer parti de l'expertise technologique exceptionnelle que possède la région en matière de technologies clés génériques en vue de stimuler la croissance verte, y compris la fabrication avancée, les matériaux avancés ainsi que les sciences de la vie, les nanotechnologies et les technologies de recyclage. Erasmus + viendra soutenir les activités en matière de mobilité et de renforcement des capacités dans l'enseignement supérieur. L'UE cherchera à établir dans ces domaines des synergies avec la programmation au titre du futur instrument financier de coopération internationale de l'UE, dans le but d'établir une politique européenne globale en matière de coopération régionale. L'UE s'efforcera de garantir la réciprocité et des conditions de concurrence équitables, conformément à l'approche globale de la recherche, de l'innovation, de l'éducation et de la jeunesse. Elle encouragera également les contacts interpersonnels et renforcera la mobilité des étudiants, des chercheurs et du personnel enseignant.
- b) L'UE œuvrera avec les partenaires partageant les mêmes valeurs à la promotion de la gouvernance numérique au moyen de normes mondiales et d'approches réglementaires plus ambitieuses, notamment en matière d'intelligence artificielle, en conformité avec le droit international, y compris les valeurs et principes de l'UE en matière de respect de la vie privée, de sécurité et de protection des données, tout en soutenant le libre-échange et les flux transfrontières de données. L'UE travaillera avec des partenaires partageant les mêmes valeurs à l'amélioration de la sécurité et de la résilience des infrastructures critiques, y compris la sécurité de la chaîne d'approvisionnement des réseaux 5G. Elle tiendra compte de l'importance que revêt un cyberspace mondial, ouvert, libre, stable et sûr pour le maintien de la prospérité, de la croissance, de la sécurité, de la connectivité et de l'intégrité de nos sociétés libres et démocratiques et soulignera qu'il importe de préserver l'état de droit, les droits de l'homme et les libertés fondamentales dans le cyberspace. Définir une approche cohérente du dialogue avec les partenaires partageant les mêmes valeurs dans la région indo-pacifique sera capital pour tirer pleinement parti du potentiel de la numérisation dans la région. En particulier, il convient de réduire la fracture numérique en investissant dans l'amélioration de la connectivité numérique, en favorisant la convergence en matière de normes et de valeurs.
7. Le Conseil invite la Commission et le haut représentant à présenter d'ici septembre 2021 une communication conjointe sur la *stratégie de l'UE pour la coopération dans la région indo-pacifique*.